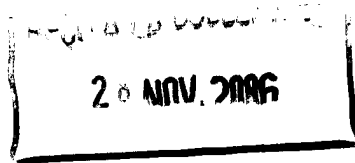


Service instructeur
Environnement et Agriculture

N° 6e/138-06

Service consulté



C051
GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS PUBLICS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN
DANS LE CADRE DE SON GERPLAN

Résumé : *La communauté de communes du Pays du Ried Brun, engagée dans un GERPLAN, a validé son programme d'actions en 2003, qu'elle a en partie revu lors de sa nouvelle charte de développement local 2005-2010. Un des axes retenus porte sur le développement d'une urbanisation durable, notamment dans les espaces péri-urbains. Elle envisage ainsi de gérer de manière différenciée ces espaces. Il vous est proposé d'apporter une aide financière de 6.039 € à la communauté de communes du Pays du Ried Brun pour la mise en place de cette démarche.*

Dans le cadre de son GERPLAN, la communauté de communes du Pays du Ried Brun (CCPRB) souhaite mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts publics.

Cette démarche vise, en milieu urbain et péri-urbain, l'implantation d'espaces verts variés, gérés de façon raisonnée en tenant compte des diverses fonctions de ces espaces. L'objectif à moyen terme est de reconstituer dans la ceinture urbaine et en périphérie :

- des espaces naturels,
- de développer la biodiversité,
- d'établir des connexions biologiques entre la cité et son espace environnant.

La gestion différenciée des espaces génère des économies d'eau, limite (voire stoppe) l'usage de produits phytosanitaires et d'engrais et encourage l'utilisation d'espèces autochtones pour les plantations. Elle s'insère complètement dans les objectifs du GERPLAN de la communauté de communes du Pays du Ried Brun et permet à celle-ci d'être actrice elle-même dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

La mise en place de la démarche comporte 4 phases principales :

- recensement des différents espaces,
- définition de plans de gestion adaptés pour chacun,
- sensibilisation et formation des élus et du personnel en charge de la gestion de ces espaces,

- mise en œuvre des pratiques correspondantes.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude, validé en 6^e commission le 18 mai dernier, est le suivant (coût en euros) :

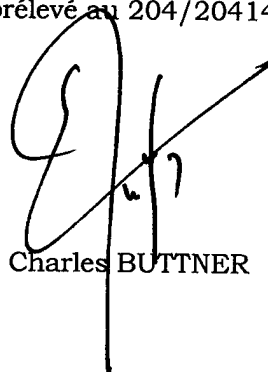
action	coût total 2006	participation CG68	participation CCPRB
1312- Gestion différenciée des espaces verts publics urbains et péri-urbains	12.078	6.039	6.039

Le taux d'intervention du Département est de 50 %. Le coût de cette opération s'élevant à 12.078 € TTC, l'aide départementale se monterait à 6.039 €.

En conclusion, je vous propose de donner un avis favorable à cette demande. Le montant de l'aide départementale est de 6.039 €, qui pourra être prélevé au 204/20414/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

4 NOV. 2006



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 22 SEPTEMBRE 2006

Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2006

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03558	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN Gestion différenciée - GERPLAN CC Pays du Ried brun	12 078,00	50 %	6 039,00
			Total	6 039,00

FICHE FINANCIERE

Opération

Dossier Progos	Codes Arienne			Tiers	Libellé du tiers Arienne <i>Libellé du dossier</i>	Montant proposé	Montant voté	Valid. DIF
	PG	OP	Imputation <i>Env. d'exéc.</i>					
GPL03558	C051	06112M25	74 - 20414 87767	5271	COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN (ANCIENSIVOM) <i>Gestion différenciée - GERPLAN CC Pays du Ried brun</i>	6 039,00		<input type="checkbox"/>

Total : 6 039,00